

Procuration pour signer un acte de vente

Compromis ou acte authentique · Gratuit · procuracioncentrale.com

Je soussigné(e), propriétaire du bien désigné ci-dessous, donne au mandataire pouvoir exprès de signer en mon nom l'acte indiqué, aux conditions qui y sont précisées et sans pouvoir y déroger.

Le mandant — celui qui donne le pouvoir

Nom et prénom

Né(e) le, à

Demeurant à (adresse complète)

Pièce d'identité (type et numéro)

Le mandataire — celui qui agit au nom du mandant

Nom et prénom

Né(e) le, à

Demeurant à (adresse complète)

Pièce d'identité (type et numéro)

Le bien, l'acte et le prix

Nature de l'acte

☐ Compromis de vente ☐ Acte authentique de vente

Désignation du bien (adresse et références cadastrales)

Prix minimum accepté

Acquéreur, s'il est connu

Étude notariale

Le prix minimum est votre seule protection réelle. Sans plancher indiqué, le mandataire peut accepter n'importe quelle offre. Prévoyez une date de fin postérieure à la date butoir du compromis.

Durée

Valable à partir du

Jusqu'au

La présente procuration prend fin à la date indiquée, par l'accomplissement de son objet, ou à tout moment sur révocation du mandant. Une copie de la pièce d'identité du mandant et de celle du mandataire y est annexée.

Date, lieu et signatures

Fait à

Le

Signature du mandant

Signature du mandataire, précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation de procuration »

Article 1984 du code civil — Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom.

Article 1988 du code civil — Le mandat conçu en termes généraux n'embrasse que les actes d'administration. S'il s'agit d'aliéner ou hypothéquer, ou de quelque autre acte de propriété, le mandat doit être exprès.

Article 1993 du code civil — Le mandataire est tenu de rendre compte de sa gestion.

Modèle gratuit — procuracioncentrale.com · Document informatif, ne constitue pas un conseil juridique personnalisé.